

# LA STRATEGIE : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET L'ECONOMIE DU PAYS GEVAUDAN-LOZERE POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER SA POPULATION

## 1. LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE

La lecture du diagnostic, des enjeux et des besoins prioritaires du Pays Gévaudan-Lozère pose la question de son attractivité qui apparaît être l'élément essentiel de son maintien dans la catégorie des zones rurales où il demeurera bon vivre car les populations y trouveront des conditions de vie (emplois, service, santé) adaptées.

Le vieillissement de la population, le départ des jeunes vers les grandes métropoles et l'essor démographique incertain génèrent déjà des déséquilibres qui ne permettront bientôt plus de conserver les services et les équipements indispensables au maintien des populations actuelles.

Comme partout en Europe, le développement des territoires est confronté aux mutations de l'économie mondiale,

- tant dans son évolution intrinsèque : la nouvelle économie du 21<sup>ème</sup> siècle basée sur les services et « l'intelligence » remplaçant rapidement l'économie traditionnelle issue de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, principalement basée sur la fourniture de biens,
- que dans sa localisation : développement accru des pôles industriels, relocalisation vers des territoires plus compétitifs.

Cette évolution de la répartition de l'économie à l'échelle mondiale trouve des répercussions jusque dans nos territoires ruraux même si les politiques publiques européennes et nationales tentent d'en amoindrir les effets et les conséquences.

Le Pays Gévaudan-Lozère doit donc imaginer et encourager de nouveaux modèles économiques générant plus de valeurs ajoutées locales nécessaires à la vie des populations.

Le territoire devra également s'interroger collectivement sur son **organisation spatiale et administrative** et traiter les sujets indispensables à la mise en œuvre de sa politique d'accueil, à savoir :

- **un foncier problématique** dû à ses contraintes géographiques et qui pose aujourd'hui la question de la destination de chacune des parcelles dont l'usage est mis en concurrence (agricole, habitat, loisirs, espaces protégés, ...), quand elles ne sont pas l'objet de rétentions foncières,
- **la désertification des centres-bourgs** de ses populations et la perte de ses services, les rendant moins attractifs et permettant de facto la poursuite du développement des pôles urbains hors du territoire accroissant les déséquilibres,
- et **l'inégalité territoriale en termes d'emplois et de services** (de commerces, de santé, de loisirs et de culture) mais aussi de couverture numérique et de mobilité.

La stratégie locale de développement LEADER du Pays Gévaudan-Lozère souhaite ainsi encourager de nouvelles méthodes d'organisation territoriales nécessaires à la conservation et à l'évolution des services garants du maintien de la population et du cadre de vie par une économie relocalisée valorisant les ressources locales et l'emploi.

La nouvelle stratégie LEADER s'articule donc autour de la priorité ciblée suivante :

ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET L'ECONOMIE DU PAYS GEVAUDAN-LOZERE  
POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER SA POPULATION.

Cette stratégie se décline au travers de trois grands axes prioritaires de développement encadrés par un axe d'animation et un axe de coopération.

- Axe 1 : Initier des réflexions prospectives et mettre en œuvre les outils stratégiques structurant le territoire
  - Axe 2 : Relocaliser et diversifier l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux
  - Axe 3 : Renforcer l'attractivité et la vitalité du territoire en améliorant le cadre de vie, l'habitat et les services, et en confortant l'offre de sports de culture et de loisirs.
  - Axe 4 : Coopérer pour s'ouvrir aux autres en menant des actions communes.
  - Axe 5 : Animation, gestion communication et évaluation du programme
- **Axe 1 - Initier des réflexions prospectives et mettre en œuvre les outils stratégiques structurant le territoire**

Ce premier axe consistera en la mise en œuvre de nouvelles formes d'organisations territoriales et d'outils d'aménagement, dont certains sont d'ores et déjà initiés par l'Etat (nouvelle organisation intercommunale, SCoT, transformation des PLU communaux en PLU intercommunaux, transfert de la compétence « autorisation du droit du sol » aux communes ou communautés de communes) ou qui seront initiés demain par nos collectivités territoriales et leurs groupements (transformation du Pays Gévaudan-Lozère en PETR, Syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac) afin de porter des stratégies locales d'aménagement et de développement.

C'est pourquoi le Groupe d'Action Locale entend mener une large réflexion préalable et prospective, ouverte à tous, sur l'organisation du territoire et ses évolutions.

Ces réflexions permettront la mise en œuvre d'outils et d'études stratégiques pré-opérationnels nécessaires notamment à la gestion et à l'aménagement de l'espace pour traiter d'urbanisme et d'habitat.

Cette démarche pourrait notamment être organisée par le Pays du Gévaudan Lozère autour d'un concept innovant d'un **Atelier Rural de l'Urbanisme** posant les bases d'une nouvelle organisation spatiale et territoriale.

C'est également au travers de cet axe que seront étudiées les problématiques relevant d'actions devant être menées à l'échelle de l'ensemble du territoire organisé (Pays demain PETR), des intercommunalités ou de territoires plus restreints mais pertinents pour le sujet traité.

Il conviendra notamment de s'interroger et d'anticiper les besoins du Pays Gévaudan-Lozère à 5 ans en termes de développement économique, d'offre de services (mobilité, santé, commerce, loisirs, culture), de valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel, dans une démarche globale de développement durable.

Cette réflexion se fera en cohérence et en partenariat avec les autres stratégies locales de développement du territoire (Chartes du Pays/PETR Gévaudan-Lozère et du PNR Aubrac, stratégie du GAL Aubrac Olt Causse) et supra-territoriale (Région et Département).

- **Axe 2 : Relocaliser et diversifier l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux**

Le développement économique local est primordial car c'est sur lui, au travers de ses richesses, de ses valeurs ajoutées et de ses contributions économiques et sociales, que reposera demain la capacité financière du territoire à offrir les conditions de vie indispensables à la vie des populations.

Favoriser le développement de l'économie et l'emploi local est donc une priorité.

Cela passera certes, par le maintien des activités traditionnelles existantes (agriculture, artisanat, services, commerces, tourisme, petites entreprises) mais aussi par la mise en œuvre d'une nouvelle économie tirant le meilleur parti des vecteurs de communication et de promotion (A75, TIC, Itinéraires touristiques, mission attractivité), et encore par de nouveaux modèles économiques basés sur la structuration des économies de proximité et de l'économie sociale et solidaire valorisant les ressources locales et notre tradition d'accueil (secteur sanitaire & social) et respectant l'environnement.

Le développement agricole, socle de l'activité du territoire, participera toujours à l'économie et à l'emploi.

Des actions porteront sur la structuration des circuits courts autour d'opérations de promotion et de sensibilisation ainsi que sur l'accompagnement, le développement et la promotion de l'agritourisme. La diversification de la filière agricole est une voie indispensable pour notre agriculture extensive dont les revenus tirés des productions sont parmi les moins élevés nationalement du fait de l'externalisation de la valeur ajoutée au bénéfice d'entreprises ou de réseaux de transformations ou de distributions situés au-delà de nos limites territoriales.

La fragilité de nos économies, et la taille souvent réduite de nos entreprises et de nos collectivités, doit également nous encourager à mutualiser certains emplois pour une productivité accrue de chacune de ces organisations (y compris publiques) et pour accroître les revenus des salariés concernés.

Aussi, des actions visant à favoriser l'emploi partagé, la pluriactivité, le développement des groupements d'employeurs, la mise en œuvre de coopératives d'activités et d'emplois mais aussi la mise en réseaux des entreprises artisanales et des TPE/PME, seront encouragées.

L'emploi partagé doit permettre des économies d'échelles et accompagner la réussite d'implantations d'activités nouvelles, le maintien d'activités existantes fragilisées par des emplois difficilement supportables à l'année et à temps plein.

Le partage de salariés entre employeurs publics et privés du territoire doit en outre faciliter la mise en réseau et le décloisonnement bénéfique des sphères publiques et privées.

Après l'agriculture, le tourisme est le deuxième pilier de l'économie et de l'emploi du territoire.

Aussi, le programme LEADER 2014-2020 devra s'attacher à poursuivre le développement et la structuration d'un tourisme durable et de qualité. Il soutiendra également certaines actions innovantes nécessaires à l'accueil touristique.

Pour ce faire, il conviendra de coordonner l'ensemble des acteurs touristiques; de diversifier l'offre pour développer et fidéliser la clientèle, pérenniser les emplois et bénéficier d'une image attractive et positive du territoire par la valorisation de son patrimoine naturel et bâti remarquable.

Véritable acteur économique et employeur local, le tourisme participe en effet au développement de la notoriété générale du Pays Gévaudan-Lozère par la promotion de son identité, de ses traditions, de ses produits locaux et de sa gastronomie et plus généralement de sa qualité de vie.

- **Axe 3 : Renforcer l'attractivité et la vitalité du territoire en améliorant le cadre de vie, l'habitat et les services, et en confortant l'offre de sports, de culture et de loisirs.**

Le maintien de la population et de l'emploi passera par des actions d'amélioration du cadre de vie et des services.

Il conviendra également de maintenir et de développer les commerces de première nécessité s'appuyant sur la reconquête des centres bourgs et sur une nouvelle organisation territoriale de ces services.

Le développement de la vie socio-culturelle sera également privilégié.

Dans le cadre de la mise en œuvre au niveau local des conclusions des études et réflexions décrites et proposées dans l'Axe 2 concernant l'urbanisme et l'habitat, le GAL Gévaudan Lozère souhaite accompagner le territoire dans la mise en place d'une politique, d'urbanisme et d'aménagement durable, démonstrative et fonctionnelle nécessaire au maintien et à l'accueil de populations. Ces actions se traduiront par l'accompagnement des collectivités ou leurs groupements dans leurs réflexions et leurs investissements de requalification des bourgs, d'aménagements publics et de zones de chalandises. Le soutien aux opérations liées à l'habitat réhabilité ou nouveau, à la mise en place des politiques de l'habitat diminuant la précarité énergétique et le mal logement seront également soutenues.

Ces interventions pourront être initiées sous forme d'appel à projets tout au long de la vie du programme.

Il conviendra également de soutenir la création de nouveaux services pour la population, ainsi que le développement, la modernisation et l'amélioration de la qualité des services existants, y compris des services de santé, nécessaires au maintien de la population. Les opérations innovantes pour le « rapprochement » des services et commerces au bénéfice des populations isolées des bourgs centres et de leurs services, seront encouragées.

La liaison entre les bourgs et leurs intégrations au sein d'un vaste espace rural peut s'envisager grâce à la mise en œuvre de nouveaux systèmes de mobilité adaptés aux besoins des populations. Ces systèmes de mobilités devront être à la fois durables du point de vue économique et environnemental.

L'accompagnement des dynamiques commerciales au sein des centres-bourgs au travers d'approches territoriales globalisées et d'actions promotionnelles innovantes devrait réduire l'évasion commerciale et le dépeuplement des zones de chalandise et impulser une nouvelle dynamique au travers de nouvelles formes de commerces et services de proximité.

Vecteur du maintien et de l'accueil de population, la vie socio-culturelle contribue à créer des relations entre habitants du Pays Gévaudan-Lozère ainsi qu'entre habitants et nouveaux arrivants. La vie socio-culturelle favorise l'intégration des nouveaux arrivants, le partage de l'information et la transmission entre générations.

Il s'agira donc de redéfinir une nouvelle vision partagée de la culture, le sport et les loisirs en milieu rural entre les collectivités et les structures concernées pour soutenir la création de loisirs ou initier des pratiques inexistantes sur le territoire et enfin aborder la culture, le sport et les loisirs autrement et de façon innovante et multisectorielle.

Du point de vue de la promotion générale du territoire, il conviendra que chacune des actions soutenues, de quelque nature qu'elles soient, comportent un volet de promotion visant à communiquer dans et hors du territoire pour que petit à petit son image évolue et que son caractère accueillant soit reconnu. Ces actions de communications viendront compléter celles soutenues par le Massif Central pour l'accueil, par le Département de la Lozère au travers de son projet « Lozère Nouvelle Vie », et par la politique spécifique d'accueil mise en œuvre au niveau du Pays et notamment au travers des actions menées par sa chargée de mission accueil.

## 2. LES AMBITIONS EN TERMES DE COOPERATION

**Un quatrième axe de coopération, interterritoriale et internationale vient compléter les orientations stratégiques développées ci-dessus et intitulé : Coopérer pour s'ouvrir aux autres en menant des actions communes.**

Composante LEADER à part entière et réelle valeur ajoutée à une démarche de projet, la coopération se veut être un prolongement de la stratégie locale de développement LEADER mais aussi de celle inscrite dans l'axe 3 de la charte du Pays Gévaudan Lozère et intitulée : « Travailler ensemble » ainsi que de l'axe transversal de la pré-charte du PNR Aubrac et intitulée « coopération et partage décroissement et équilibre territorial ».

Elle est aussi un facteur d'ambition pour le territoire. Le Pays Gévaudan-Lozère ne peut se développer de façon isolée, tant dans sa recherche de solutions qui doit s'envisager à un niveau plus large, que dans la mise en œuvre de certaines actions qui nécessitent des partenariats locaux renforcés (PNR AUBRAC, Itinérance, ...)

D'ores et déjà, des pistes de partenariats et des sujets de coopération ont été identifiés et pourront rapidement être mis en œuvre :

- Une action de coopération pourrait consister en un partage d'expériences et des actions communes avec d'autres territoires ruraux européens ayant comme priorité le maintien et l'accueil de populations. Le GAL Gévaudan-Lozère entend dès sa sélection rechercher des GAL partenaires pour mettre en œuvre une coopération sur ce thème du maintien et de l'accueil de populations afin de s'enrichir des expériences d'autres territoires européens ou éligibles et traiter de sujets particuliers en commun.

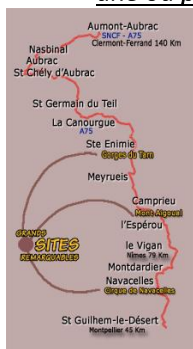
Du point de vue plus local, le GAL souhaite initier avec ses partenaires proches des coopérations pour mener à bien des projets s'étendant en continuité de son territoire mais essentiel pour son développement.

- **un partenariat renforcé avec le PNR Aubrac et le GAL Aubrac, Olt, Causse. (Annexe 10- Courrier de soutien du PNR Aubrac)**



Une partie du territoire du futur PNR Aubrac est partie intégrante du Pays Gévaudan Lozère. Aussi, le GAL entend mener un travail commun sur la promotion de l'identité Aubrac, sur la mise en œuvre des stratégies locales de développement basées sur l'économie et l'amélioration du cadre et de la qualité vie. Des contacts et un travail en commun ont d'ores et déjà été entrepris avec le **GAL Aubrac, Olt, Causse** qui, depuis plusieurs mois, est étroitement associé à l'élaboration du présent projet de candidature. Les 2 GALs ont respectivement formalisé une manifestation commune d'intérêt dont les deux courriers sont annexés à ce document.

- **une ou plusieurs coopérations autour de l'itinérance seront également mises en oeuvre.**



Le Gévaudan Lozère bénéficie de plusieurs sentiers de grande randonnée de renommée mondiale (St Jacques de Compostelle) et nationale (St Guilhem). L'itinérance représente, outre une activité économique et touristique majeure à développer, un vecteur exceptionnel de promotion du territoire vers ceux qui empruntent nos sentiers. Les dizaines de milliers de randonneurs traversant notre Pays doivent être convaincus de sa capacité à les accueillir pour de plus longs séjours ou pour un projet de vie. Des relations étroites sont déjà établies avec **le Pays Gorges, Causse, Cévennes pour une meilleure valorisation du Chemin de St Guilhem** et ainsi permettre de mettre en avant notre patrimoine commun, d'accroître sa renommée, sa fréquentation et les retombées directes et indirectes pour nos territoires. Des manifestations communes d'intérêts sont également annexées au présent document. **(Annexe 6 - Lettres d'intention coopération GAL)**

- **Une coopération avec le GAL Terre de vie sur la réalisation d'un itinéraire touristique commun.**

Les territoires du GAL Terre de Vie et Gévaudan-Lozère se partagent un espace naturel unique : La Margeride.

Cet espace naturel comporte une ligne de crête séparant le territoire des 2 GALs autour de deux bassins versant dont les populations n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble pour la promotion de leur destination touristique commune.

Une étude récemment menée avec l'aide d'un cabinet spécialisé, l'ONF et le CDT de la Lozère, et ayant associé l'ensemble des populations locales et élus, a proposé la réalisation d'un itinéraire touristique, sous forme de « voie verte » empruntant l'ancienne voie romaine entrant au nord du Département à Sainte-Eulalie (Réserve à Bisons – GAL Gévaudan-Lozère) et reliant Mende (GAL Terre de Vie) en passant par des pôles touristiques forts de nos deux territoires dont la station de pleine nature des Bouviers (GAL Gévaudan-Lozère) et le Lac de Charpal (GAL Terre de Vie).

Ainsi, depuis bientôt 3 ans, les acteurs locaux du territoire de la Margeride souhaitent réaliser cet itinéraire touristique de randonnée pour créer des produits touristiques d'itinérances douces à pied, à cheval, à VTT ou en VAE et ainsi irriguer les deux versants de la crête de ce massif par des produits touristiques conçus en « arrêtes de poisson » de parts et d'autres de son axe principal.

Le GAL Terre de Vie qui partage avec nous ce territoire de la Margeride est favorable à cette coopération qu'il entend également proposer explicitement dans son dossier de candidature Leader.

D'autres projets de coopération pourront être éventuellement recherchés avec d'autres territoires en France, comme en Europe, qui connaîtraient des problématiques ou des opportunités de développement similaires à celles de notre territoire pour des échanges d'expériences ou des collaborations.

Les priorités de notre GAL en matière de coopération s'articulent clairement autour de ces 4 actions que le GAL entend mener dans les années à venir.